

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MAI 1867.

### Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise un échange de terrain avec la ville d'Arlon.

(Voir les Nos 153 et 154 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. GHELDOLF, Président; le Baron DELLAFAILLE, DOLEZ, le Baron  
D'ANETHAN, PIRMEZ et le Comte de ROBIANO, Rapporteur.

MESSIEURS,

La ville d'Arlon construisit en 1836 une maison de sûreté sur un terrain qui lui appartenait; elle obtint un subside du Gouvernement sous la condition que si, par suite de circonstances imprévues, il venait à être donné au bâtiment à construire une destination différente et qui séparât les intérêts du Gouvernement de ceux de la ville, ledit bâtiment serait mis en vente et le prix partagé entre les parties à raison des mesures prises le 26 octobre 1861. L'administration communale d'Arlon demanda au Gouvernement qu'il fit construire une nouvelle maison de sûreté cellulaire, en ajoutant : La ville désirant s'associer, dans la mesure de ses ressources, à cette œuvre utile et humanitaire, est disposée à donner au Gouvernement, en échange du droit de l'État dans les bâtiments servant aujourd'hui de prison, un terrain spacieux et convenable pour l'établissement d'une prison nouvelle.

Le Gouvernement a cru pouvoir accepter provisoirement cette proposition. — L'administration d'Arlon fit l'achat du terrain et la Députation provinciale l'a approuvé. Le Projet de Loi qui nous est proposé a pour but la sanction de la convention avenue entre l'État et la ville d'Arlon, et de l'autoriser à céder ses droits à celle-ci dans les bâtiments de la prison actuelle d'Arlon, en échange du terrain acquis et destiné à la construction d'une nouvelle maison de sûreté cellulaire dans la ville d'Arlon.

Votre section de la justice a l'honneur de vous proposer, Messieurs, à l'unanimité l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
Comte DE ROBIANO.

*Le Président,*  
A. E. GHELDOLF.